

Enquête publique Laminoirs CELSA France

Le projet tel que présenté semble respectueux des normes environnementales – du moins sur le papier.

L'on peut néanmoins s'interroger sur les assurances qui sont affichées sur trois points :

- Captage de l'eau : il est précisé que ce captage, effectué dans la nappe phréatique, ne dépassera pas les -90m (en présentation du projet lors de la réunion publique du 7 décembre dernier, le directeur général de Celsa France a précisé que l'autorisation de captage été accordée jusqu'à -145m) et sera effectué au niveau de l'eau saumâtre. Quelles sont les mesures envisagées pour éviter une pollution de l'eau potable qui se situe au-dessous des -145m ou des nappes voisines ?
- Rotation des camions pour charger le produit fini : le rapport précise que la rotation actuelle passera à 10 véhicules/heure. A-t-on une assurance réelle que ce seuil ne sera jamais dépassé pour des raisons évidentes de rentabilité ?
- Concernant le bruit : 60db, mesurés à 10m des murs des laminoirs a affirmé le responsable du CHSCT du Groupe CELSA France. Oui mais qu'en sera-t-il quand les laminoirs seront ouverts (pour l'accès des camions) côté ouest quand les vents dominants souffleront (Ouest/Sud-ouest ou Nord-Ouest) ? Les riverains de Boucau et d'Anglet sont très inquiets à ce sujet.

Hors de ces réserves le projet paraît un élément positif notamment pour l'économie des communes concernées (emplois indirects induits par l'essor du recrutement d'emplois spécifiques nécessité pour les laminoirs).